

- La charte ci-après est publiée par GSK France sur son site www.gsk.fr, gage de sa crédibilité et de son respect. Elle s'inscrit notamment dans ses engagements de responsabilité sociétale, et a été validée par le Compliance Officer, garant du respect des règles et procédures internes du Groupe GSK.
- Elle a été soumise à Transparency International France, dont GSK a par ailleurs signé la [Déclaration commune sur le lobbying](#).
- La charte est applicable à l'ensemble des collaborateurs de GSK France et aux tiers exerçant des activités de lobbying pour le compte de l'entreprise aux niveaux européen, national et régional lorsqu'ils sont mandatés par GSK France.
- Tout représentant de GSK ou prestataire qui contreviendrait à la présente charte se verrait immédiatement appliquer une sanction appropriée pouvant aller jusqu'à la rupture de la relation contractuelle qui le lie à GSK.
- Dans un souci de cohérence et de progrès, GSK France s'engage à réviser régulièrement cette charte. Cette seconde édition fait suite à la version initiale réalisée en 2012.

Définition & enjeux

GSK France définit le lobbying comme « toute communication, écrite ou orale, entre un représentant ou un groupe d'intérêts et un décideur public dans le but d'influencer une prise de décision¹ ».

Dans le cadre de sa [stratégie RSE](#), l'entreprise s'est fixée pour priorité les « Bonnes pratiques des Affaires », incluant notamment la publication de ses [positions publiques](#) (accessibles en ligne) et la définition de bonnes pratiques en matière de lobbying.

L'objectif de cette charte est ainsi de rendre transparents à l'ensemble de ses parties prenantes (élus, représentants des pouvoirs publics, organismes d'assurance maladie publics et privés, associations des usagers du système de santé, ONG, syndicats, chercheurs, experts, think tanks, organisations professionnelles, etc.) les principes guidant les pratiques de lobbying de l'entreprise et de s'engager publiquement à respecter des standards et principes éthiques en la matière.

Cette charte régit et encadre le dialogue de GSK avec les décideurs publics. Elle obéit à trois principes fondamentaux :

- **Intégrité** : Lutter contre la corruption et les conflits d'intérêts
- **Transparence** : Respecter les principes de transparence et de conformité
- **Équité d'accès** : Communiquer des informations objectives et vérifiables

Organisation & cadre d'exercice

Organisation

Les activités de lobbying de GSK en Europe placées sous la responsabilité du Vice-président des Affaires Gouvernementales de GSK Pharma Europe, s'appuient sur un réseau composé de correspondants représentant les différents pays et activités (médicaments, vaccins, production, R&D). Ses membres ont pour mission de définir, puis de mettre en œuvre un plan stratégique de relations avec les autorités européennes et nationales. Afin de mener à bien cette activité, GSK se réserve le droit de recourir, le cas échéant, à des cabinets de lobbying.

GSK est ouvert au dialogue avec l'ensemble des acteurs de son écosystème et considère que d'autres types de parties prenantes (syndicats, ONG représentatives, autres entreprises, etc.) doivent également avoir toute leur part dans le débat et être ainsi en mesure de présenter leurs positions aux décideurs sur les sujets qui les concernent.

Cadre d'exercice

GSK France respecte la législation nationale en vigueur, notamment la loi du 29 décembre 2011 **relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé**.

En réponse à la loi britannique **UK Bribery Act (1^{er} juillet 2011)**, GSK a mis en place le [programme ABAC](#) que tout collaborateur GSK souhaitant engager un nouveau tiers (fournisseurs, prestataires, professionnels de santé...) est tenu de respecter.

Incluse dans ce programme, une **procédure d'interaction avec les institutionnels (SOP-GSK-007)** a été élaborée par l'entreprise. Elle comporte un nombre important de règles précises et de protocoles à respecter qui garantissent à leur tour le respect des engagements énumérés dans cette charte. Le suivi des engagements peut aisément se faire grâce à la documentation et à l'informatisation des protocoles découlant de la procédure SOP-GSK-007.

Engagements

GSK s'engage à honorer les engagements suivants :

Lutter contre la corruption et les conflits d'intérêts

1. Proscrire l'octroi ou l'offre de cadeaux, bénéfiques en nature ou avantages pécuniaires à ses parties prenantes. Seule est tolérée une hospitalité proportionnée (inférieure à 60 euros par personne pour un repas) et en relation directe avec une réunion de travail ou la visite d'un site GSK (les transports, l'hébergement et les repas périphériques à la réunion ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge).

¹ Définition proposée par Transparency France, issue de la loi sur le lobbyisme du Québec, 2002.

2. Entretien des relations avec ses parties prenantes dans le strict respect du [programme Anti Bribery and Corruption](#) (ABAC) auquel GSK France est soumis en tant que filiale d'un groupe britannique.
3. Ne pas sponsoriser de partis politiques ou manifestations à caractère politique.
4. S'assurer que ses employés ou prestataires mettent fin aux conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent dans leurs relations avec les autorités et autres parties prenantes participant au débat public.

Respecter les principes de transparence & conformité

5. Promouvoir les meilleures pratiques en matière de lobbying au sein de son secteur et au-delà.
6. Respecter les codes de conduite et règlements des organisations/institutions avec et auprès desquelles le laboratoire est amené à exercer une activité de lobbying,
7. Respecter le [code de conduite](#) du Groupe GSK.
8. Figurer sur les registres de représentants d'intérêts, quand ils existent, des organisations auprès desquelles GSK est amené à exercer ses activités de lobbying, et veiller à assurer la fiabilité des informations demandées.
9. Veiller à ce que les cabinets de lobbying ou autres prestataires exerçant une activité de lobbying pour le compte de GSK France se conforment à la présente charte.
10. Déclarer toute action de lobbying au travers des outils officiels existants, et prévenir tout « shadow lobbying ».
11. Proscrire au sein de GSK et chez ses prestataires, le cumul de la fonction de lobbyiste avec toute fonction décisionnelle publique ou mandat parlementaire, aux niveaux européen et national.
12. S'assurer que ses équipes ne cherchent pas à recueillir de façon malhonnête des informations non disponibles dans le domaine public.
13. S'assurer du bon équilibre de ses relations avec les diverses parties prenantes : la fréquence et la nature des contacts entre GSK et celles-ci doivent être proportionnées aux objectifs poursuivis et à la fonction de l'interlocuteur concerné.
14. Favoriser et s'assurer de la transparence des relations entre GSK et les autorités publiques, dans la mesure où celle-ci ne contrevient pas à l'intérêt général ou au respect des règles concurrentielles établies.

Communiquer des informations objectives et vérifiables

15. Publier ses principales positions publiques sur son site Internet et les mettre à jour régulièrement, notamment en fonction du calendrier des débats publics.
16. S'assurer que les personnes en charge du lobbying disposent des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, reçoivent les indications nécessaires, et bénéficient de formations régulières dans leur domaine d'action.
17. Publier la liste des principaux think tanks et associations professionnelles auxquels GSK France adhère ou au sein desquels il est actif, ainsi que les critères encadrant ces relations, gage de transparence et de clarté.
18. Fournir des informations fiables et distinguer clairement « promotion » et discours scientifique, dans le respect de sa politique groupe dénommée *Scientific Engagement*.

Mise en œuvre de la stratégie de lobbying

- Les **thématiques** retenues pour les activités de lobbying sont identifiées en fonction de leur impact sur :
 - L'accès des patients, en Europe et en France, aux produits et solutions de santé issus de la R&D de GSK ;
 - La pérennité du système de santé et d'assurance santé français ;
 - La compétitivité de la France pour des groupes internationaux tels que GSK, notamment au travers du :
 - Développement des activités de R&D de GSK en France et en Europe ;
 - Développement de ses activités de production en France et en Europe.
- Les **positions publiques** sont validées par le comité de direction de GSK France.
- En tant que laboratoire pharmaceutique international de premier plan en France et dans le monde, GSK œuvre activement pour faire partager ses **positions et pratiques** à l'ensemble de l'industrie pharmaceutique et des acteurs de la santé, ainsi qu'aux pouvoirs publics :
 - Avec les syndicats et associations professionnelles dont il est adhérent (Leem et LIR) et auxquels il participe activement ;
 - Directement, en complément des actions de celles-ci ou lorsqu'un sujet est propre à GSK.

Contact

Jean-Noël Bail – Directeur des Affaires Economiques & Gouvernementales

Tel : 01 39 17 94 02 – Mail : jean-noel.g.bail@gsk.com